

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2011

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Mme Patricia ROSA	Maire	x		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint		x	Mme P. Rosa
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	x		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	x		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale		x	
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		x	
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	x		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	x		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		x	
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	x		
Mme Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	x		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale		x	M. Bonhomme
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	x		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	x		

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Madame Christiane SIFFOINTE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Marché ski-bus

Questions diverses

Marché ski-bus

Le marché de prestations de service pour le transport de personnes "ski-bus" a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert selon les articles 33-57 et 59 du Code des marchés publics : Avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 10 mai 2011. Il a par ailleurs été publié sur le site www.mp74.fr à la même date.

La commission d'appel d'offres (CAO), qui s'est réunie les 20 et 22 juin 2011, a procédé à la réception des 2 offres remises :

- 1-Transdev Mont-Blanc Bus
- 2-Alpbus RATP/Jacquet

et à leur analyse selon les critères suivants :

- prix des prestations : 40 %
- valeur technique : 30 %
- matériel utilisé : 30 %

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché de "ski-bus" avec la SARL Mont-Blanc Bus Transdev domiciliée 591 promenade Marie Paradis - 74400 Chamonix Mont-Blanc, considérée par la C.A.O. comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'offre de base proposée par la SARL MONT-BLANC BUS TRANSDEV se décompose comme suit :

Prix par jour, par véhicule et par ligne :

Domaine Ouvert				Domaine fermé en cas de manque de neige			
Ligne A	Ligne B	Ligne C	Ligne D	Ligne A	Ligne B	Ligne C	Ligne D
772 € HT (par véhicule)	772 € HT	498 € HT	498 € HT	500 € HT (par véhicule)	500 € HT	340 € HT	340 € HT

Prix par jour pour le véhicule de renfort : 946 € HT en période normale et 650 € HT en cas de manque de neige et de fermeture du domaine skiable.

Prix pour le ski nocturne par soir : 176 € HT, pendant et hors vacances scolaires.

Prix par jour pour le ramassage scolaire à l'heure du déjeuner : 214 € HT pendant les 1^{er} et 3^{ème} trimestres scolaires et 142 € HT pendant la saison d'hiver.

Prix par jour du ramassage scolaire du matin pendant l'hiver : 49 € HT.

Le prix des options se décompose comme suit :

Ajout de la ligne E : 702 € HT par jour, l'itinéraire de la ligne B étant modifié suite à cet ajout, son montant est ramené à 706 € par jour.

Véhicule supplémentaire pour le véhicule de groupe par jour : 531 € HT.

Véhicule supplémentaire pour le transport des skieurs de fond par jour : 531 € HT.

Véhicule de renfort sur les lignes surchargées par jour : 722 € HT.

Prolongement de service jusqu'à 20h, par jour et par bus : 35 € HT.

Véhicule supplémentaire pour le transport ponctuel, par sortie et hors période de fonctionnement des navettes ski bus : 478 € HT.

Navette été par jour : 422 € HT.

La SARL Mont-Blanc Bus Transdev a également proposé des variantes à l'offre de base en modifiant la formule de révision des prix. Une variante a également été proposée pour le véhicule de renfort du marché de base et pour celui proposé dans les options, la société propose ainsi d'utiliser un bus urbain d'occasion, le prix par jour pour cette prestation serait ainsi ramené à 536 € HT en période normale, et à 230 € HT en cas de manque de neige et de fermeture du domaine skiable.

La société propose par ailleurs une politique de communication avec une personnalisation des véhicules.

Il est précisé qu'en matière d'organisation du service proposé les chauffeurs seront logés sur la commune, bénéficieront de formations internes à la conduite en montagne, économique et rationnelle ainsi que pour l'accueil des touristes. Ils seront identifiables par une tenue à l'effigie de leur société.

Questions diverses

Sans objet.